

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
29 mai 2018

Date d'affichage
11 juin 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Séance du 4 juin 2018

Le lundi 4 juin 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Fanny MOREL, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration donnée à Monique SEGUIN-MANCHON).

Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Christel DUBOIS.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME :

Renforcement du réseau (100% SDED).

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste BARNAIRE par mutation de 160 à 250 kva

Dépense prévisionnelle HT de : 18 342,35 €

Dont frais de gestion : 873,45 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED : 18 342,35 €

Participation communale : Néant

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus détaillé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER